

# Schéma de cohérence territoriale des Vosges Centrales



## RAPPORT DE PRÉSENTATION

## VI. SUIVI - ÉVALUATION

Projet de SCoT Arrêté – II<sup>ème</sup> révision - Version du 27 janvier 2020



**SCOT**  
Schéma de Cohérence Territoriale  
SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT DES  
VOSGES CENTRALES



## Schéma de cohérence territoriale des Vosges Centrales RAPPORT DE PRÉSENTATION

**I. DIAGNOSTIC**

**II. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

**III. BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE**

**IV. JUSTIFICATION DES CHOIX**

**V. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE &**

**ARTICULATION AUTRES PLANS ET**

**PROJETS DE RANGS SUPÉRIEURS**

**VI. SUIVI - ÉVALUATION**

**VII. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE**

**VIII. GLOSSAIRE**

## Table des matières

1. L'organisation de la mise en œuvre.....	6
1.1 Gouvernance.....	6
1.2 Animation technique et accompagnement des collectivités	10
1.3 Travaux d'études et de Communication .....	11
2. Dispositif d'indicateurs de suivi et d'évaluation du SCoT.....	12
2.1 Un dispositif au service de la gouvernance .....	12
2.2. Liste des Indicateurs de suivi et d'évaluation .....	14



# 1. L'organisation de la mise en œuvre

Au bout de six ans de mise en œuvre, le Syndicat du SCoT devra procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma et délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète » (L 143-28 du CU). Auparavant il doit suivre les effets du SCOT sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées (Art R 141-2). **Pour réussir l'application du SCoT en partenariat avec les autres collectivités et les personnes publiques associées, il est important de préciser les modalités d'organisation :**

- **d'une gouvernance commune pour partager la progression de la mise en œuvre,**
- **d'une animation pour accompagner les acteurs du territoire dans leurs politiques locales,**
- **d'une communication pédagogique pour faciliter la compréhension du SCoT.**

## 1.1 Gouvernance

- **Le SCOT, un cap partagé**

Suite aux récentes réformes nationales, le SCoT a pour vocation d'être un pivot territorial entre la Région et les EPCI pour relayer le SRADDET et orienter les différentes politiques thématiques intercommunales (ex : les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacement urbain, les plans climat air énergie et à terme les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux PLUI). Toutefois, il restera aussi un cadre de référence des documents d'urbanisme communaux dans la période transitoire tant que les PLUI ne sont pas engagés.

Dans la suite de la dynamique engagée durant la première période d'application du SCoT (2007-2018), le Syndicat poursuivra son accompagnement des autres collectivités (EPCI, Communes) dans leurs mutations en cours en renforçant son rôle de :

- « **Boussole** » avec des outils d'observation, d'évaluation et de réflexion prospective,
- « **Régulateur** » pour mieux maîtriser la consommation foncière, renforcer l'attractivité des pôles structurants, développer les énergies renouvelables et préserver les ressources naturelles,
- « **Impulseur** » de nouvelles pratiques et expériences comme cela a déjà fait dans différents domaines.

La concertation et la coopération institutionnelle doivent pouvoir perdurer afin de créer des lieux d'interterritorialité nécessaires venant compléter et prolonger l'organisation que les EPCI mettent en place.

- **Des points de vigilance à suivre**

Dans le contexte des Vosges Centrales, le SCoT apparaît déjà comme un outil stratégique fondé sur un projet d'aménagement et de développement territorial durable que les EPCI pourront décliner plus finement en termes de projets de territoire ou de programmation de leurs politiques thématiques plus opérationnelles.

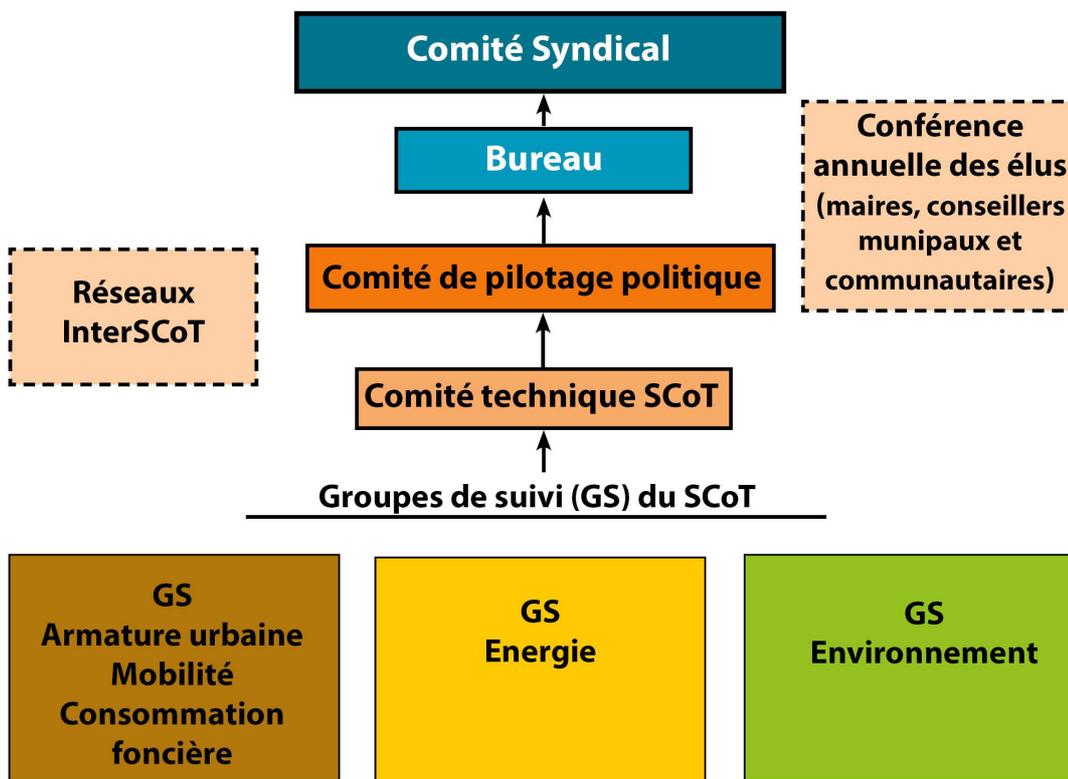
Sans attendre l'échéance finale de 6 ans, un suivi régulier sera engagé sur des points de vigilance qui vont au-delà des préoccupations environnementales, concernant notamment :

- la consommation d'espace en cohérence avec les objectifs de production de logements et d'accueil des entreprises et les objectifs de densification des enveloppes urbaines, de reconquête des logements vacants et de requalification des friches,

- la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables,
- la consolidation des pôles structurants lors de la programmation des équipements, des services et des implantations commerciales,
- l'amélioration de l'accessibilité régionale, l'optimisation de la mobilité multimodale et du numérique,
- la préservation et la valorisation de l'agriculture, de la forêt, des paysages et de la biodiversité, notamment au travers de la trame verte et bleue.



## Instance du suivi-évaluation du SCoT Révisé



- **Des instances de concertation et de suivi**

Depuis l'approbation du 1<sup>er</sup> SCoT en 2007, le Syndicat mixte a mis en place et conforté de nombreux partenariats plus ou moins formalisés.

La gouvernance de mise en œuvre du SCoT révisé s'appuiera sur les instances de concertation déjà créées dans le cadre de l'élaboration, du suivi et de la révision pour partager le suivi du schéma et le cas échéant rechercher des solutions appropriées en cas de difficultés. :

- **1 grande conférence des élus des Vosges Centrales** (maires, présidents d'EPCI et conseillers municipaux et communautaires) qui se réunira au moins une fois par an sur un thème phare changeant chaque année. Ce sera aussi l'occasion de diffuser largement une information sur l'avancement de la mise en œuvre du SCoT,
- **1 Comité politique de pilotage du SCOT** constitué des Présidents des EPCI et des personnes publiques associées qui se réunira au moins une fois par an pour évaluer la progression, veiller à la cohérence globale des actions, donner un avis sur les ajustements à opérer pour la mise en œuvre ou sur l'évaluation finale et les besoins de révision. Il est rappelé que l'instance décisionnelle reste le Comité Syndical. Un Comité technique pourra se réunir en amont pour préparer le travail du Comité politique,
- **3 Groupes de suivi** et d'évaluation thématique avec des représentants des délégués du Syndicat par secteur territorialisé, les représentants de personnes publiques associées et d'autres partenaires publics et privés pour approfondir certaines thématiques à enjeux et suivre des chantiers particuliers selon l'actualité. Ces groupes de travail alimenteront la réflexion du Comité de pilotage politique. Ils pourront être précédés de réunions plus techniques en fonction des besoins,
- **Réseaux informels interSCoT avec les représentants des SCoT des territoires voisins** (Sillon Lorrain, Massif vosgien, Ouest Vosgien, Pays des Vosges Saônoises...) pour

faciliter les mises en cohérence au-delà des Vosges Centrales.

**Le Comité de pilotage politique aura in fine à se pencher sur les deux fils rouges du SCoT :**

- **Rendre le territoire plus attractif tout en optant pour une croissance démographique réaliste,**
- **La transition énergétique comme facteur de développement et de solidarité territoriale.**

Il s'agira notamment d'observer les retombées sur l'évolution démographique, l'emploi, les équilibres énergétiques de l'application des orientations et des objectifs du SCoT sur la production de logements, la gestion économe du foncier, la consolidation des pôles structurants, ainsi que la préservation et la valorisation des ressources naturelles.

**Les groupes de suivi thématiques approfondiront ces fils conducteurs au travers de la mise en œuvre des orientations et des objectifs du SCoT comme suit :**

- **Groupe de suivi : « Armature urbaine, mobilité et consommation foncière » :**
  - ✓ L'armature urbaine prévue par le SCoT se renforce-telle ? Concentre-t-elle bien la production de nouveaux logements selon les objectifs du SCoT par type de pôles ? La programmation des logements (PLH), des zones économiques, des équipements et des services est-elle compatible avec les différents niveaux de l'armature urbaines ?
  - ✓ Les implantations commerciales correspondent-elles à l'armature commerciale prévue par le SCoT ?
  - ✓ Le développement urbain se fait-il dans une logique de consommation économe en foncier tant pour l'habitat (logements neufs, densité foncière) que pour l'accueil des entreprises (zones économiques, exploitations agricoles) ?
  - ✓ Le renouvellement urbain est-il prioritaire sur les extensions urbaines ? la résorption de la vacance contribue-t-elle à répondre aux besoins en

logements ou en locaux d'activités ?  
L'essentiel de la construction de logements neufs s'effectue-t-elle bien à l'intérieur des enveloppes urbaines ?

- ✓ Les conditions de mobilité permettent-elle une bonne accessibilité des pôles ? Les politiques locales de la mobilité prennent-t-elle bien en compte le SCoT (ex : Plan de déplacement urbain) L'accessibilité régionale et suprarégionale du territoire s'améliore-t-elle ? Les infrastructures et les usages du numérique se diffusent-elle ? Il y va de l'attractivité du territoire dans son ensemble.

- **Groupe de suivi « Energie » :**

- ✓ La maîtrise de l'énergie progresse-t-elle notamment en matière de rénovation thermique pour l'habitat ?
- ✓ Le développement des filières d'énergies renouvelables se poursuit-il afin de couvrir à terme les besoins ? les moyens mis en œuvre sont-ils à la hauteur des ambitions d'autonomie énergétique (ex : création d'une société d'investissement participatif pour soutenir les projets d'installations de production d'énergies renouvelables) ?
- ✓ Les infrastructures et les pratiques d'écomobilité se diffusent-elle ?
- ✓ Une planification énergétique en fonction des réseaux et du potentiel en énergies renouvelables local se met-elle en place ?

Ce groupe de travail pourrait aussi suivre l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial dans l'hypothèse où cette compétence serait transférée au Syndicat.

- **Groupe de suivi « Environnement » :**

- ✓ Les ressources environnementales du territoire sont-elles bien préservées et valorisées ?
- ✓ Les restructurations agricoles peuvent-elles s'opérer en limitant l'impact de l'urbanisation y compris le développement des ceintures maraichères et des circuits-courts ?
- ✓ Quel est l'impact de l'urbanisation, de la forêt, et des paysages ?
- ✓ Le développement des énergies renouvelables est-il respectueux des autres enjeux environnementaux ?
- ✓ La trame verte et bleue est-elle bien préservée ?
- ✓ La prévention des risques est-elle assurée ?

**Les réseaux informels interSCoT avec les représentants des SCoT voisins pourront se structurer progressivement pour assurer la cohérence, notamment au niveau de la mobilité, du tourisme, et des grands équipements de niveau métropolitain etc...**

Tous ces groupes de travail s'interrogeront aussi sur l'avancement de la révision des documents d'urbanisme pour prendre en compte des objectifs du SCoT. L'articulation avec les EPCI est essentiel notamment pour faciliter le passage vers les PLUI.

Des partenariats pourront se renforcer notamment dans le cadre de conventions de mutualisation avec les EPCI, les communes ou les organismes porteurs de SCoT ou encore sous forme de contrats avec l'Etat, la Région (ex contrat d'axe de mobilité) ou le Département.

## 1.2 Animation technique et accompagnement des collectivités

*Le Syndicat Mixte poursuivra ses pratiques d'animation et d'accompagnement des collectivités mises en place pour le précédent SCOT en les adaptant aux nouveaux enjeux. Il s'appuiera notamment sur l'ingénierie de son équipe technique.*

- **L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme**

Les documents d'urbanisme locaux (PLU et cartes communales), les PLH, PDU et les opérations d'aménagement de taille importante qui contiendraient des dispositions contraires aux orientations du SCoT disposent d'un délai de 1 an pour se mettre en comptabilité ou de 3 ans si une révision est requise (art 131-4 et 131-6). Le Comité Syndical donne un avis sur la compatibilité avec le SCoT dans un délais de 2 mois après sa saisine.

L'examen de la compatibilité entre le SCoT et ces documents d'urbanisme s'appuiera sur une analyse technique pour préparer les avis du Comité Syndical. Afin de faciliter la mise en compatibilité des documents, l'équipe technique du Syndicat sera mis à disposition des communes ou des EPCI.

Un appui pourra être apporté au EPCI pour la mise en place de commissions par secteur géographiques, notamment dans le domaine de l'habitat.

- **L'accompagnement des collectivités dans le renouvellement urbain et les extensions urbaines**

Le SCoT rend le renouvellement urbain prioritaire sur les extensions urbaines. Un appui pourra être apporté pour le diagnostic et l'élaboration de stratégie de renouvellement urbain.

Une attention particulière sera notamment portée pour mieux qualifier le phénomène de vacance des logements et des locaux d'activité. (meilleure connaissance des causes de la vacance, de son évolution dans le temps, des préoccupations des propriétaires) pour pouvoir actionner les bons leviers avec les EPCI et les villes, les bourgs-centre et communes.

Des actions expérimentales pour favoriser une densification douce des enveloppes urbaines seront impulsées en partenariat avec les collectivités et tous les acteurs publics et privé.

- **L'accompagnement des collectivités dans la régulation des implantations commerciales**

La régulation des implantations commerciales constitue un enjeu important du SCoT.

Selon l'article L. 752-1 du code de commerce, les projets commerciaux de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface

de vente nécessitent une autorisation d'exploitation commerciale désormais « jumelée » avec l'autorisation d'urbanisme lorsqu'elle est requise. Ces autorisations devront être compatibles avec le Document d'Aménagement et Artisanal et Commercial (DAAC) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m<sup>2</sup> de surface de vente dans les communes de moins de 20 000 habitants, peuvent faire l'objet d'une saisine spécifique de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, à l'initiative du maire ou du président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme, mais aussi du président de l'établissement public en charge du SCoT.

Afin de mettre en œuvre ces compétences, le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales pourra un appui à une instruction conjointe avec tous les services des collectivités concernées et les services de l'Etat afin de formuler des propositions pour améliorer les projets, le cas échéant, avant leur passage en CDAC et l'attribution des autorisations d'urbanisme, et/ou d'exploitations commerciales, le cas échéant.

- **L'accompagnement des collectivités en matière de planification énergétique**

La transition énergétique et l'autonomie énergétique en 2050 constituent des priorités importantes du SCoT.

Un accompagnement sera mis à disposition des EPCI dans l'élaboration de leurs Plans Climat Air Energie. Il est aussi proposé d'aider les communes qui le souhaitent à mettre en place une planification énergétique en complément ou indépendamment de leur planification urbaine pour :

- Mesurer leur potentiel de meilleure maîtrise de l'énergie et d'amélioration de leur performance,
- Développer durablement leur potentiel de production locale et d'usage des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) tout en veillant à une bonne prise en compte des paysages, de la biodiversité et des autres intérêts agricoles et sylvicoles,
- Pour optimiser les capacités d'injection d'EnR&R dans les réseaux existants,
- Faciliter la prise en compte l'énergie dans les documents d'urbanisme.

- **L'accompagnement des collectivités**

Le Syndicat apportera également un accompagnement aux communes et aux EPCI dans la déclinaison de la trame verte et bleue à leur échelle notamment pour approfondir :

- la dimension paysagère, notamment pour bien intégrer les projets énergétiques,

- la prise en compte des équilibres agricoles, forestiers et environnementaux, lors des installations de productions énergétiques,
- la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme.
- le développement de l'agriculture périurbaine avec la mise en place de circuits-courts de transformation et de commercialisation.

## 1.3 Travaux d'études et de Communication

*Le Syndicat du SCoT constituera un centre de ressources pour les EPCI et les Communes.*

*Il est à noter qu'il existe déjà un certain nombre de document pédagogique pour la mise en œuvre du SCoT révisé, notamment les 5 guides suivants téléchargeable sur le site du Syndicat sur les thèmes :*

- Consolidation des Pôles structurants,
- Economie circulaire,
- Mobilité et Transports,
- Projet agricole et environnemental,
- Production d'énergies renouvelables.

- **Atlas et Observatoires**

Le Syndicat met en place un dispositif partagé d'observation, d'évaluation et d'aide à la décision pour faciliter le suivi et l'évaluation du SCoT à partir d'une actualisation régulière.

Ce dispositif sera partagé avec ses EPCI membres. Cet outil pourra aussi alimenter des portés à connaissance du Syndicat aux communes ou aux intercommunalités utiles à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT et à la mise en œuvre des politiques intercommunales concernées par le Schéma (cf. partie 2).

Des partenariats pourront être engagés avec la Région Grand Est, le Département et l'Etat pour enrichir la base de données de l'outil.

Des travaux spécifiques d'études pourront être engagés en fonction des besoins comme par exemple :

- L'actualisation d'atlas de la consommation foncière dans les zones d'activités économiques, artisanales et commerciales et dans les zones d'habitat,
- La réactualisation du Mode d'occupation du sol (MOS) d'après photographies aériennes,
- Etudes de la trame noire, etc.

- **Publication du SCOT et diverses autres actions d'animation**

En complément, les autres activités du Syndicat se poursuivront :

- Des publications régulières : InfoSCoT, Clim'Actu et Flash Info, les publications des observatoires
- Les mises à jour du site internet,
- Des manifestations à destination des élus et des partenaires du territoire : réunions, forums, conférences, etc.
- Des formations à destination des techniciens du territoire.

## 2. Dispositif d'indicateurs de suivi et d'évaluation du SCoT

**Au-delà des préoccupations liées à l'évaluation environnementale de définir des critères et des indicateurs de mesure des effets du SCoT sur l'environnement, le Syndicat a souhaité mettre en place un dispositif d'indicateurs de suivi et d'évaluation plus large pour cerner la progression de la réalisation des orientations et objectifs du Schéma dans sa globalité.**

### 2.1 Un dispositif au service de la gouvernance

- **Finalité de l'outil**

L'objectif de ce dispositif est de mesurer régulièrement les évolutions conjoncturelles du territoire, et la progression ainsi que les effets de la mise en œuvre du SCoT dans les différents domaines abordés en favorisant le partage de l'information avec tous les partenaires. C'est un outil d'aide à la décision à la fois pour le Syndicat du SCoT mais aussi pour ses EPCI et ses partenaires, chacun dans son champ de compétence. Il vise à faciliter la collecte et l'analyse d'informations de façon partagée avec ses EPCI membre pour répondre aux questions suivantes :

- **Durant la période de suivi**, le SCoT est-il appliqué et mis en œuvre dans les documents d'urbanisme et politiques publiques sectorielles ? Et est-il bien compris ?

- **Structuration de l'outil**

Cet outil structuré pour pouvoir apporter des réponses aux questions des instances de gouvernance de la mise en œuvre du SCoT.

Pour mémoire, ces questions renvoient aux deux fils directeurs du SCoT qui guident la stratégie du PADD déclinée dans le DOO.

Pour chaque question, une liste resserrée d'indicateurs a été définie en référence aux orientations et aux objectifs du DOO qui permettront de mesurer et de mieux visualiser la mise en œuvre du SCoT.

Des fiches à l'usage des élus et des techniciens seront produites régulièrement afin de favoriser un accès simplifié et pédagogique à une information régulièrement mise à jour avec

- le rappel des orientations et des objectifs du SCoT,
- des chiffres clés de l'évolution conjoncturelle et les indicateurs renseignés,
- des illustrations sous forme de graphes et de cartes.



	<b>SUIVI (cf. étude environnementale)</b>	<b>ÉVALUATION</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les évolutions du territoire et les effets du SCoT sur l'environnement</li> <li>- Alerter sur les difficultés et les impacts négatifs (prises de mesure appropriées)</li> <li>- Communiquer sur les progrès de mise en œuvre des objectifs du SCOT</li> <li>- Faire état de la dynamique de mobilisation des collectivités et des partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des résultats du SCoT dans ses différents champs d'applications (maintien en vigueur ou révision)</li> <li>- Rechercher les causalités d'éventuels dysfonctionnements pour y porter remède</li> <li>- Fournir des enseignements pour améliorer l'efficacité, l'efficience du SCoT</li> </ul>
<b>Fréquence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annuelle pour les enjeux prioritaires (ex : le logement)</li> <li>- Mi-parcours (ex : consommation foncière)</li> <li>- Fin de parcours pour l'ensemble des indicateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligatoire tous les 6 ans</li> <li>- Possibilité d'une évaluation à mi-parcours</li> </ul>

#### LES 2 FILS ROUGES DU SCOT : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Rendre le territoire plus attractif tout en optant pour une croissance démographique réaliste,**

▶ *L'attractivité des Vosges Centrales se renforce-t-elle ?*

**La transition énergétique, comme facteur de développement et de cohésion**

▶ *Le territoire est-il sur la bonne trajectoire pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050 ?*

#### LES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU SCOT

**ARMATURE URBAINE, MOBILITÉ et CONSOMMATION FONCIÈRE**

▶ *L'armature territoriale des Vosges Centrales est-elle confortée dans une logique de gestion économe du foncier, de valorisation des enveloppes urbaines et d'amélioration de la mobilité ?*

**ÉNERGIE**

▶ *La maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables progressent-elles ?*

**ENVIRONNEMENT**

▶ *Les ressources et les espaces naturels, agricoles et forestiers sont-ils protégés et valorisés ?*

## 2.2. Liste des Indicateurs de suivi et d'évaluation

### ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE :

#### L'attractivité du territoire se renforce-telle ?

Habitat	Source	Temporalité
<b>Indicateur conjoncturel</b> : Évolution de la population municipale du SCoT	INSEE	Annuellement de 2014 à 2030
<b>Indicateur conjoncturel</b> : Évolution du solde migratoire à l'échelle du SCoT	INSEE	Annuellement de 2014 à 2030
<b>Développement économique</b>		
<b>Indicateur SCoT</b> : Mesure de l'évolution du nombre d'établissements des entreprises	SIRENE	Annuellement de 2014 à 2030
<b>Indicateur conjoncturel</b> : Évolution de l'emploi au lieu de travail par catégorie socio-professionnelle et par secteur d'activité	INSEE	Annuellement de 2014 à 2030
<b>Indicateur SCoT</b> : Évolution de l'emploi pour les 4 filières de l'économie circulaire (Matériaux et construction, Fibre/Bois, Alimentaire, Fabrication de produits de base et Équipements)	INSEE	Annuellement de 2014 à 2030
<b>Indicateur SCoT</b> : Évolution du nombre d'hébergements touristiques	INSEE/Openata	Évaluation à mi-parcours et finale
<b>Indicateur SCoT</b> : Évolution de la fréquentation touristique (notamment des principaux sites touristiques d'envergure régionale)	Enquête spécifique	Évaluation à mi-parcours et finale

#### La transition énergétique, comme facteur de développement et de cohésion

Indépendance énergétique	Source	Temporalité
<b>Indicateur SCoT</b> : Évolution de la production de chaleur et d'électricité issue des EnR&R du territoire	ATMO GE	Évaluation à mi-parcours et finale
<b>Indicateur SCoT</b> : Évolution de la consommation de chaleur et d'électricité du territoire	ATMO GE	Évaluation à mi-parcours et finale

## ARMATURE URBAINE, MOBILITE et CONSOMMATION FONCIERE :

### Le développement du territoire se fait-il dans une logique de gestion économe du foncier et de valorisation des enveloppes urbaines ?

#### 1.1. Maîtrise de la consommation foncière

##### 1.1.1 Les objectifs de maîtrise de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain

**Indicateur SCoT :** Évolution de l'artificialisation selon

- L'occupation initiale (agriculture, forestière,...) et la vocation nouvelle (habitat, économie dont commerce et artisanat, infrastructures,...)

- La variation de la population municipale et des ménages notamment par rapport aux surface liées à l'habitat

- La variation des emplois au lieu de travail par rapport aux surfaces économiques

Source

Temporalité

MOS/INSEE

Évaluation à mi-parcours et finale

#### 1.2. Habitat

##### 1.2.1. Renouvellement urbain et reconquête de la vacance

**Objectif :** Répondre aux besoins en logements tout en consolidant les pôles structurants de l'armature territoriale

**Indicateur SCoT :** Répartition de la production des nouvelles résidences principales par rapport aux objectifs des périodes 2014-2024 et 2014-2030 par EPCI, par pôles et par secteurs

INSEE

Annuellement de 2014 à 2030

**Indicateur Conjoncturel :** Évolution du nombre de personnes par ménage par EPCI, par pôles et par secteurs

INSEE

Évaluation à mi-parcours et finale

**Indicateur Conjoncturel :** Évolution de la population active et non-active dans et en dehors des pôles

INSEE

Évaluation à mi-parcours et finale

**Indicateur SCoT :** Suivi de la construction neuve en dehors des enveloppes urbaines par pôles

DGFIP

Annuellement de 2014 à 2030

**Objectif :** Contenir et réduire le développement de la vacance

**Indicateur SCoT :** Évolution des logements vacants par EPCI, par pôles et par secteurs

INSEE

Annuellement de 2014 à 2030

**Indicateur Conjoncturel :** Catégorisation des logements vacants de plus de 2 ans et de plus de 5 ans (taille, date de construction, chauffage ...)

DGFIP/Enquête spécifique

Évaluation à mi-parcours et finale

**Objectif** : Prioriser le renouvellement urbain sur la construction en extension

**Indicateur SCoT** : Part de la construction neuve en dehors des enveloppes urbaines par EPCI, par pôles et par secteurs DGFIP Évaluation à mi-parcours et finale

**Objectif** : Encadrer les conditions d'extension des zones d'habitat

**Indicateur SCoT** : Prise en compte des objectifs du SCoT dans les documents d'urbanisme Enquête spécifique Évaluation à mi-parcours et finale

**Objectif** : Rechercher des formes urbaines économes en foncier et en énergie

**Indicateur SCoT** : Mesure des densités moyennes pour les opérations supérieures à 1 ha IGN/DGFIP Évaluation à mi-parcours et finale

### 1.2.2. Diversité de l'offre et des parcours résidentiels

**Objectif** : Diversifier le parc de logements

**Indicateur Conjoncturel** : Évolution du parc de résidence principale (type, taille, date de construction, occupation) par secteurs et par EPCI INSEE Évaluation à mi-parcours et finale

**Indicateur Conjoncturel** : Évolution de la taille et de l'ancienneté des ménages par secteurs et par EPCI INSEE Évaluation à mi-parcours et finale

**Objectif** : Adapter l'offre de logements aux besoins et à la capacité financière des ménages

**Indicateur Conjoncturel** : Évolution de la part de parc de logements locatifs conventionnés par rapport aux résidences principales INSEE/FILOCOM Évaluation à mi-parcours et finale

**Indicateur conjoncturel** : Evolution des ménages sous les plafonds HLM INSEE/FILOCOM Évaluation à mi-parcours et finale

### 1.2.3. Amélioration de la qualité urbaine et du bâti

**Objectif** : Renforcer l'attractivité des centres des pôles structurants et des bourgs, notamment en milieu rural

**Indicateur** : Évolution du nombre de commerce de centre-ville et de centre-bourg selon l'armature commerciale du SCoT SIRENE/DGFIP Évaluation à mi-parcours et finale

## 1.3. Développement économique

### 1.3.1. Zone d'activités économiques

**Indicateur conjoncturel** : Répartition de l'emploi au lieu de travail par type de pôle et son évolution INSEE Évaluation à mi-parcours et finale

**Objectif** : Privilégier la densification des ZAE existantes et la réhabilitation des friches avant d'urbaniser en extension

**Indicateur SCoT** : Rapport entre la création de nouveaux établissements en dehors des enveloppes urbaines et la consommation de surfaces dédiées à l'économie en dehors des enveloppes urbaines (notamment commerciaux et artisanaux) SIRENE/MOS Évaluation à mi-parcours et finale

**Indicateur SCoT** : Rapport entre le nombre d'établissements installés en dehors des enveloppes urbaines et le nombre d'établissement nouvellement créés au total SIRENE Évaluation à mi-parcours et finale

**Objectif** : Flécher l'offre en extension sur des ZAE prioritaires

**Indicateur SCoT** : Suivi de l'évolution de la surface économique (notamment commerciale et artisanale) dans et hors des ZAE prioritaires SIRENE/MOS/PLU Évaluation à mi-parcours et finale

## 1.4. Commerce et artisanat

### 1.4.1. Activités commerciales et artisanales et commerciales

**Objectif :** Polariser l'activité commerciale

<b>Indicateur SCoT :</b> Suivi des établissements commerciaux dans et en dehors de l'armature commerciale	SIRENE	Évaluation à mi-parcours et finale
---	--------	------------------------------------

<b>Indicateur SCoT :</b> Répartition des établissements commerciaux par type de pôle et son évolution (détail, GMS)	SIRENE	Évaluation à mi-parcours et finale
---	--------	------------------------------------

<b>Indicateur SCoT :</b> Répartition des emplois commerciaux au lieu de travail par type de pôle et son évolution	INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
---	-------	------------------------------------

### 1.4.2. Pour les activités artisanales non commerciales accueillant du public ou non

**Objectif :** Identifier des localisations préférentielles pour le développement de l'artisanat non commercial

<b>Indicateur SCoT :</b> Suivi des établissements artisanaux dans et en dehors de l'armature artisanale	SIRENE	Évaluation à mi-parcours et finale
---	--------	------------------------------------

<b>Indicateur SCoT :</b> Répartition des établissements artisanaux par type de pôle et son évolution	SIRENE	Évaluation à mi-parcours et finale
--	--------	------------------------------------

<b>Indicateur SCoT :</b> Répartition des emplois artisanaux au lieu de travail par type de pôle et son évolution	INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
--	-------	------------------------------------

## 1.5. Mobilités

### 1.5.1. Desserte et accessibilité à grande échelle

**Objectif :** Conforter le positionnement du territoire à plusieurs échelles

<b>Indicateur SCoT :</b> Évolution de la mobilité résidentielle dans et en dehors des pôles	INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
---	-------	------------------------------------

<b>Indicateur conjoncturel :</b> Évolution de la mobilité domicile/travail	INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
--	-------	------------------------------------

<b>Indicateur conjoncturel :</b> Trafic moyen journalier annuel sur la RN57	DIREST BESANCON	Évaluation à mi-parcours et finale
---	--------------------	------------------------------------

### 1.5.2. Offre de transports collectifs

**Objectif :** Optimiser la complémentarité des réseaux de transports collectifs

<b>Indicateur SCoT :</b> Évolution de la fréquentation des transports collectifs (fréquentation des gares et bus)	SNCF Opendata/ Fréquentation LIVO/ Imagine	Évaluation à mi-parcours et finale
---	---	------------------------------------

<b>Indicateur SCoT :</b> Progression de l'utilisation des transports en commun pour les trajets domicile/travail	INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
--	-------	------------------------------------

### 1.5.3. Modes actifs et mobilités alternatives

**Objectif :** Développer les pratiques et services de mobilités alternatives et décarbonées

---

<b>Indicateur SCoT :</b> Suivi du linéaire cyclable sur la commune par rapport au linéaire cyclable existant en 2014	Enquête spécifique	Évaluation finale
--	--------------------	-------------------

---

<b>Indicateur SCoT :</b> Évolution du covoiturage selon les plateformes	Plateforme mobilité/Opendata	Évaluation finale
---	------------------------------	-------------------

---

<b>Indicateur SCoT :</b> Suivi de la création de nouvelles bornes de recharge électrique depuis 2014 sur le SCoT	Enquête spécifique	Évaluation finale
--	--------------------	-------------------

### 1.5.4. Articulation urbanisme et mobilités

**Objectif :** Articuler développement urbain et mobilité des personnes dans une approche multimodale

---

<b>Indicateur conjoncturel :</b> Taux de motorisation des ménages	INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
---	-------	------------------------------------

### 1.6. Équipements, services et numérique

#### 1.6.2. Équipements et services de proximité

**Objectif :** Organiser l'offre d'équipements et de services et conforter le maillage existant

---

<b>Indicateur SCoT :</b> Suivi des nouveaux équipements produits par type de pôle	INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
---	-------	------------------------------------

#### 1.6.3. Desserte numérique

**Objectif :** Renforcer la desserte numérique des Vosges en lien avec les stratégies locales

---

<b>Indicateur Conjoncturel :</b> Progression du déploiement du très haut débit (en cours d'approfondissement)	Observatoire France THD	Évaluation à mi-parcours et finale
---	-------------------------	------------------------------------

---

## ENERGIE :

### La maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables progressent-elles ?

1.2. Habitat		
1.2.3. Amélioration de la qualité urbaine et du bâti	Source	Temporalité
<b>Objectif :</b> Améliorer la qualité et la performance énergétique du bâti existant		
<b>Indicateur SCoT :</b> Part de logements rénovés thermiquement sur total du parc dont basse consommation	ATMO GE/INSEE/ANAH/Observatoire des DPE/CERECO	Évaluation à mi-parcours et finale
<b>Indicateur SCoT :</b> Évolution de la consommation énergétique des logements existants	ATMO GE/INSEE	Évaluation à mi-parcours et finale
1.6. Équipements, services et numérique		
1.6.2. Équipements et services de proximité		
<b>Objectif :</b> Faire preuve d'exemplarité dans le domaine de l'énergie pour tout équipement de maîtrise d'ouvrage		
<b>Indicateur SCoT :</b> Équipements publics basse consommation réalisés et rénovés	Enquête spécifique	Évaluation à mi-parcours et finale
<b>Indicateur SCoT :</b> Diminution de la facture énergétique liée à l'éclairage public	ENEDIS	Évaluation finale
2.3. EnR&R et ressources énergétiques		
2.3.1. Mobilisation du potentiel en ENR&R		
<b>Objectif :</b> Traduire localement l'ambition d'autonomie énergétique des Vosges Centrales		
<b>Indicateur SCoT :</b> Suivi de l'autonomie énergétique des communes	ATMO GE / CD 88 / ADEME/ DDT 88 / CA 88 / INSEE / SOES	Évaluation à mi-parcours et finale
<b>Objectif :</b> Mobiliser les capacités de production en EnR&R au sein des territoires dans une logique de préservation et d'optimisation des ressources énergétiques		
<b>Indicateur SCoT :</b> Effort de mobilisation des capacités de production en EnR&R par rapport au potentiel total évalué (par filière EnR&R)	ATMO GE / CD 88 / ADEME/ DDT 88 / CA 88 / INSEE / SOES	Évaluation à mi-parcours et finale
<b>Objectif :</b> Planifier l'intégration des EnR&R à l'échelle du bâti et dans les projets d'aménagement		
<b>Indicateur SCoT :</b> Suivi des capacités d'accueil en EnR&R par poste source	RTE	Évaluation à mi-parcours et finale
<b>Indicateur SCoT :</b> Progression de la part des gaz verts dans les réseaux de gaz	GRDF/GRT	Évaluation à mi-parcours et finale
<b>Indicateur SCoT :</b> Nombre de nouveaux bâtiments raccordés à des réseaux de chaleur depuis 2014	Cofely	Évaluation à mi-parcours et finale

## ENVIRONNEMENT :

Les ressources et les espaces naturels, agricoles et forestiers sont-ils protégés et valorisés ?

### 2.1. Espaces naturels, agricoles et forestiers

#### 2.1.1. Espaces naturels et TVB

Source

Temporalité

**Objectif :** Protéger les réservoirs de biodiversité

**Indicateur SCoT :** Surface artificialisée dans les réservoirs de biodiversité

MOS

Évaluation à mi-parcours et finale

**Indicateur SCoT :** Évolution positive et négative de la surface naturelle par occupation initiale et finale

MOS

Évaluation à mi-parcours et finale

**Objectif :** Conserver et restaurer les corridors écologiques dans leur tracé général

**Indicateur SCoT :** Surface artificialisée sur les corridors écologiques

MOS

Évaluation à mi-parcours et finale

**Objectif :** Protéger les milieux aquatiques et humides

**Indicateur SCoT :** Surface artificialisée sur 10 m de part et d'autre des cours d'eau et sur les zones humides

MOS

Évaluation à mi-parcours et finale

#### 2.1.2. Agriculture et Sylviculture

**Objectif :** Protéger les terres agricoles et sécuriser les productions

**Indicateur SCoT :** Évolution positive et négative de la surface agricole par occupation initiale et finale

MOS

Évaluation à mi-parcours et finale

**Indicateur SCoT :** Mesure de la surface agricole pour maintenir au moins 60 000 ha de SAU en 2030

AGRESTE

Évaluation finale

**Indicateur SCoT :** Mesure de l'évolution des surfaces de vergers et d'espaces agricoles maraîchers périurbains

MOS/RPG

Évaluation à mi-parcours et finale

**Indicateur conjoncturel :** Suivi de l'évolution des surfaces déclarées à la PAC par type de culture

RPG

Évaluation à mi-parcours et finale

**Objectif :** Protéger la forêt et soutenir les activités sylvicoles

**Indicateur SCoT :** Évolution positive et négative de la surface forestière par occupation initiale et finale

MOS

Évaluation à mi-parcours et finale

**Indicateur SCoT :** Mesure de l'artificialisation des lisières forestières sur 30 mètres

MOS

Évaluation à mi-parcours et finale

**Indicateur SCoT :** Mesure de la surface disparue des petits bosquets, des haies, des ripisylves écologiquement intéressants et sans vocation sylvicole

MOS

Évaluation à mi-parcours et finale

## 2.2. Paysage et patrimoine architectural

### 2.2.1. Paysages et patrimoines emblématiques

**Objectif :** Préserver et valoriser le patrimoine bâti

---

<b>Indicateur SCoT :</b> Suivi de la réhabilitation des friches industrielles	Enquête spécifique	Évaluation finale
---	--------------------	-------------------

---

**Objectif :** Mettre en valeur les entrées de ville

---

<b>Indicateur SCoT :</b> Mesure des nouvelles surfaces artificialisées sur 100 m de part et d'autre des axes verts	MOS	Évaluation à mi-parcours et finale
--	-----	------------------------------------

---

## 2.4. Risques, nuisances et préservation de la ressource en eaux

### 2.4.1. Prévention des risques naturels

**Objectif :** Prévenir les risques liés aux inondations et au ruissellement

---

<b>Indicateur SCoT :</b> Évolution du nombre de logements concernés par un risque inondation identifié	MAJIC/PPRI/Atlas des ZI	Évaluation à mi-parcours et finale
--	-------------------------	------------------------------------

---

**Objectif :** Réduire l'exposition de la population à la pollution de l'air

---

<b>Indicateur Conjoncturel :</b> Évolution du nombre de dépassement de seuil de pollution par an et mesure des nox/habitants et des pm10/habitants	ATMO GE	Évaluation à mi-parcours et finale
--	---------	------------------------------------

---

### 2.4.4. Préservation de la ressource en eau

**Objectif :** Protéger les ressources en eau et garantir un approvisionnement durable en eau potable

---

<b>Indicateur Conjoncturel :</b> Suivi du nombre de mesures non-conforme en qualité physico-chimique et nombre de mesures avec des problèmes ponctuels bactériologiques	ARS	Évaluation à mi-parcours et finale
---	-----	------------------------------------

---

**Objectif :** Prévoir un développement en lien avec les capacités de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales

---

<b>Indicateur Conjoncturel :</b> Suivi de l'état écologique des cours d'eau	AERM/AERMC	Évaluation à mi-parcours et finale
---	------------	------------------------------------

---



**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES**

4 Rue Louis Meyer - 88 190 GOLBEY

Tél. : 03 29 32 47 96

Mail : [syndicat@scot-vosges-centrales.fr](mailto:syndicat@scot-vosges-centrales.fr)

[www.scot-vosges-centrales.fr](http://www.scot-vosges-centrales.fr)

| Janvier 2020